



PRÉPARER NOS PLANTES À L'HIVER

Protéger ou non mes plantes? Il est important de garder en tête que les enjeux de la protection hivernale sont de prévenir et de réduire les dommages occasionnés aux plantes par le verglas et le poids de la neige soufflée, les rongeurs, le vent et les abrasifs, et à l'occasion, de protéger les plantes peu rustiques, d'où l'importance de faire des choix de plantes résistantes.

Si on est dans l'obligation d'intervenir, il faut le faire à la bonne période, soit lorsque le sol est gelé en surface, ce qui arrive normalement vers le début novembre. Il est préférable d'installer les protections hivernales plutôt tard que trop tôt. Des protections installées hâtivement risquent de créer des problèmes reliés au développement de moisissures. Il faut donc attendre que le froid soit définitivement arrivé.

Cordes de jute, filets, membranes (géotextiles), clôtures, cônes, tuteurs, jute, appâts, spirales se retrouvent sur le marché, dépendant de vos besoins. Ainsi, ligoter de façon légère les arbustes et les conifères à l'aide d'une corde de jute, installer des cônes pour les rosiers moins rustiques, une spirale sur le tronc de vos jeunes arbres et une membrane sur la pelouse en façade devrait suffire. Pour protéger des vents desséchants et même des bruines salines, l'utilisation de toile protectrice est idéale.

N'oubliez pas que la neige demeure notre meilleur allié dans la protection des végétaux, contre les écarts de température : ainsi, favorisez-en l'accumulation! Et l'hiver terminé, on veillera à enlever les protections hivernales au bon moment, au printemps.

Les protections hivernales doivent être enlevées dès que la température le permet et que les chutes de neige ou de verglas sont écartées, c'est-à-dire lorsque le temps se réchauffe et que la neige les recouvrant a fondu, ce qui correspond en général au début avril. Les protections exposées au soleil seront donc enlevées en premier. Il est conseillé d'attendre une journée pluvieuse ou nuageuse pour découvrir un conifère ou tout autre végétal à feuillage persistant. Les bourgeons et les feuilles persistantes ayant passé l'hiver sous une toile protectrice peuvent être brûlés ou desséchés par un changement brusque des conditions climatiques.

Tout droits réservés - *Plani-paysage inc.*
DESIGNER - PAYSAGISTE

Régie
du bâtiment
Québec 
#RBQ : 8352-651736

www.planipaysage.com
Tél. : (514) 346-2915
(514) 292-2915

Paysagiste
CERTIFIÉ

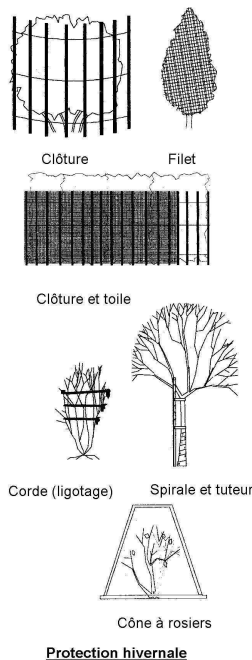
APPQ



Avec **MÉLANIE COULOMBE**
et **BENOIT BLEAU**

L'enlèvement des protections hivernales au bon moment est primordial, puisque les plantes peuvent souffrir de la chaleur accumulée du ligotage, ainsi que sous les cônes et les toiles isolantes. De plus, l'humidité causée par la condensation peut favoriser le développement de certaines maladies fongiques (champignons).

Ainsi il n'est pas toujours nécessaire de masquer notre paysage pour protéger nos plantes. Mais dans le cas où l'on doit intervenir mieux vaut le faire au bon moment et les retirer au bon temps, sinon nos efforts seront vains.



Vous voulez en savoir davantage, il est possible de nous rejoindre via notre site internet au www.planipaysage.com De plus, vous pouvez consulter nos archives sous l'onglet **Chroniques**.

Tout droits réservés - Plani-paysage inc.
DESIGNER - PAYSAGISTE

Régie du bâtiment Québec 
#RBQ : 8352-651736

www.planipaysage.com
Tél. : (514) 346-2915
(514) 292-2915

Paysagiste CERTIFIÉ

APPQ